Rapport d'activités 2024
Section enseignement
Syndicat des services publics – Région Neuchâtel (SSP-RN)

Le rapport d'activités de la section enseignement du SSP Région Neuchâtel constitue un reflet le plus précis possible des activités menées par le syndicat au cours de l'année écoulée, mais en aucun cas une retranscription exhaustive de l'ensemble de ses actions.

1. **Situation cantonale**

   Les comptes 2023 de l'État de Neuchâtel ont dégagé un bénéfice de 1,7 million (sans prélèvement à la réserve conjoncturelle ou de lissage des recettes fiscales, et ce malgré des détériorations ayant affecté le résultat), alors que le budget prévoyait un déficit de 13,6 millions. C'est ainsi la quatrième année consécutive que l'État se trouve dans les chiffres noirs. A noter l'absence de versement de la Banque nationale suisse (impact de 27,3 millions) et le crédit supplémentaire de 34,5 millions accordé en cours d'exercice pour consolider financièrement les institutions de santé et pour compenser le renchérissement sur les salaires.

   En 2024, le Grand Conseil a octroyé une baisse d'impôts de 1% pour les contribuables dès 2024, et pour deux ans. Le Conseil d'État a annoncé une seconde baisse d'impôts de 1% en 2025, « si les perspectives financières le permettent ». Le SSP était opposé à ces baisses d'impôts ne bénéficiant qu'aux personnes aisées.

   Le budget 2024 de l'État prévoyait un bénéfice de 10,8 millions, avec une enveloppe d'investissement de plus de 100 millions, tout en répondant au frein à l'endettement. Ce résultat est toutefois la conséquence de nombreux efforts fournis pour limiter ces évolutions au niveau des charges, mais également d'une progression significative des recettes. Le budget comprend la compensation du renchérissement enregistré entre mai 2022 et mai 2023 sur les salaires de la fonction publique, de l'enseignement et des secteurs sanitaire et social, pour un montant d'environ 28 millions de francs.

   En résumé, le canton de Neuchâtel, qui est dans les chiffres noirs depuis 2020, se trouve dans une situation financière bien meilleure que ce que le Conseil d'État prétend chaque année dans le but de continuer à mener une politique budgétaire très restrictive. Le SSP se bat par conséquent pour tenter d'obtenir des investissements dans le but de répondre au manque de moyens dans les services publics du canton, tout particulièrement dans le domaine de l'enseignement.

2. **Commission de travail Conseil d'État – syndicats**

   a. **Politique salariale du Conseil d'État**

   La commission de travail Conseil d'État-syndicats est le cadre de négociation entre les représentant-e-s du Conseil d'État et les syndicats de la fonction publique, dont le SSP.

   Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale en janvier 2017, le Conseil d'État a octroyé les échelons comme il s'y était engagé dans le cadre du nouveau système salarial.

   Bonne nouvelle, grâce au SSP qui n'a pas lâché, le Conseil d'État a accepté d'octroyer l'échelon mais aussi et surtout la totalité de l'IPC, soit 1,4 point

(référence : mai 2023- mai 2024), ainsi que 0,9 point en réserve depuis 2 ans, soit au total 2,3 points, ce qui correspond à 2,18%. Cet accord salarial a été entériné par le Grand Conseil lors du vote du budget 2025.
Le personnel de la fonction publique voit donc son salaire 2025 suivre la courbe de l'inflation, tout en sachant que celle-ci ne compense pas totalement l'augmentation du coût de la vie, les primes-maladie n'étant pas prises en compte.
« Cases roses » : Encore une fois grâce au SSP, qui a voté à l'unanimité lors la Journée syndicale du 6 novembre dernier une résolution demandant l'octroi d'une colonne supplémentaire de "cases roses" (déblocage des dernières annuités promises par le Conseil d'État lors de la négociation de la grille salariale entrée en vigueur en 2017), la commission financière du Grand Conseil est entrée en matière sur cette revendication et a ajouté CHF 925'000.- au budget pour débloquer les dernières annuités des classes B à F. Cet amendement a été accepté le 3 décembre dernier par le Grand Conseil lors du vote du budget. C'est une belle victoire pour le SSP qui réclame l'octroi des « cases roses » depuis 2017. Il ne reste donc plus que la dernière colonne de « cases roses » (classes B à I) à débloquer, espérons en 2026.

b. Autres sujets syndicaux défendus par le SSP :

Le SSP se bat aussi sur plusieurs plans au sein de la commission de travail Conseil d'État – syndicats pour améliorer les conditions et l'environnement de travail de la fonction publique :

Législation en matière de protection de la maternité et de l'allaitement : Le SSP continue à réclamer l'application des dispositions fédérales en matière de protection de la maternité et de l'allaitement (repos, allaitement, interdiction du travail de nuit, etc.). Il reste encore du travail au sein des écoles, tout particulièrement au niveau de l'école obligatoire (cercles scolaires).

Protection des lanceurs-euses d'alerte : Le SSP réclame depuis de nombreuses années une protection pour les lanceurs-euses d'alerte, mais jusqu'à l'acceptation par le Grand Conseil en février 2023 d'une motion (21.202) demandant la mise en place d'une plateforme sécurisée pour les lanceurs-euses l'alerte, il s'est toujours confronté à un refus du Conseil d'État.

Fin 2024, un projet de plateforme sécurisée pour les lanceurs-euses d'alerte a été mis en consultation, Le SSP y a répondu. Toutefois, force est de constater que ce projet est décevant car il n'englobe que le personnel de l'administration cantonale (pour les dénonciations et les mesures de protection).

Ainsi, les enseignant-e-s de l'école obligatoire seront donc exclu-e-s du dispositif, tout comme le personnel du secteur parapublic et des entités subventionnées par l'État. Au niveau de l'enseignement, seul le post-obligatoire est concerné. Le SSP est donc déçu par ce projet qui manque clairement d'ambition, ce d'autant que la motion demande elle aussi un dispositif intégrant les entités paraétatiques ou subventionnées par les pouvoirs publics. Le SSP continuera donc à se battre pour obtenir une protection des lanceurs-euses d'alerte pour l'ensemble de la fonction publique et parapublique !

Taux d'absentéisme : Le SSP s'inquiète du taux d'absentéisme tant dans l'administration cantonale que chez les enseignant-e-s. Il a demandé en 2023 à la Conférence des directeurs-trice communaux de l'instruction publique (CDC-IP) des statistiques quant aux absences des enseignant-e-s de l'école obligatoire, courrier qui à ce jour est resté sans réponse.

Communication des syndicats au sein de l'État (administration cantonale + enseignement post-obligatoire) : après de longues négociations, depuis 2023, les syndicats peuvent désormais envoyer deux communications par courriel par an (une collective et une individuelle) à l'ensemble du personnel de l'administration cantonale (enseignant-e-s du post-obligatoire compris). Le SSP continue de réclamer le même accès au personnel enseignant de l'école obligatoire, qui est actuellement exclu.

3. **Journée syndicale des enseignant-e-s le 6 novembre 2024**

Chaque année, les enseignant-e-s neuchâtelois-e-s se réunissent en assemblée avec leur syndicat.

Matinée :

La journée syndicale des enseignant-e-s du 6 novembre 2024 a débuté le matin par les traditionnelles informations de l'année écoulée qui ont notamment porté sur l'évaluation des cycles 1, 2 et 3, l'école à visée inclusive, la rénovation du cycle 3, les Assises de l'école obligatoire, les motions interpartis sur le harcèlement scolaire, la situation du CPNE, la réforme de la maturité gymnasiale, l'évaluation des fonctions, les salaires 2025 de la fonction publique et les « cases roses », la santé financière de la CPCN, etc.

L'assemblée a adopté à l'unanimité deux motions populaires, dont la récolte de signatures a débuté le jour même : « Pour une école sans violence » et « Pour des effectifs de classes permettant d'enseigner ».

L'assemblée a assisté à une **conférence de Zoé Moody** (Ph.D), professeure à la Haute école pédagogique du Valais et collaboratrice scientifique au Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève, intitulée **« Prévenir le harcèlement en milieu scolaire : prévenir et guérir ».** Le harcèlement à l'école est une problématique sociale et éducative qui concerne tous les acteurs-trices de l'éducation. Des méthodes d'intervention existent, bien que leur efficacité soit parfois débattue. Cette conférence a mis l'accent sur la prévention, en favorisant un climat scolaire positif et en développant les compétences psychosociales des élèves. Des pistes concrètes ont également été proposées pour soutenir efficacement élèves, corps enseignant et familles (cf. présentation ci-dessous).

L'assemblée a également accueilli **Christian Dandrès, président du SSP** et conseiller national, qui a présenté les principaux enjeux nationaux au niveau de l'éducation, notamment en lien avec l'offensive du PLR sur l'école. Il a également **exposé** en détail **les raisons de s'opposer à la révision de la LAMal nommée EFAS** (financement uniforme des soins), contre laquelle le SSP a lancé le référendum et qui sera soumise au vote populaire le 24 novembre prochain.

Après-midi d'échange avec des politiques (député-e-s) :

Pour la troisième année consécutive, **des enseignant-e-s ont échangé avec des député-e-s de partis de gauche comme de droite sur des thématiques liées à l'école :**

Réforme du cycle 3 : Le dossier avance lentement, mais il y aura des nouvelles en 2025. Un rapport effectué par le Département est dans les mains du Grand Conseil.

Inclusion scolaire : Un postulat interpartis sur le taux d'encadrement a été accepté par le Conseil d'État et le Grand Conseil. Il faut en attendre la réponse.

Régionalisation : Une motion interpartis a été déposée et acceptée. La demande n'est pas que tout soit décidé par le canton, mais qu'il y ait quand même des lignes directrices cantonales plus approfondies. Ce sujet fait débat, il y a une crainte que le canton ait trop de pouvoir et n'écoute plus les communes, qui ont une vision plus fine de la réalité du terrain.

Réforme de la maturité gymnasiale : La crainte du SSP est que le modèle mixte soit un modèle « 10+4 » déguisé. Comment imaginer faire une 1ère année de lycée avec des élèves qui auront terminé en 10e et/ou en 11e ? Quel programme devront

suivre les enseignant-e-s ? Rien n'est encore connu. Il faudra suivre ce dossier avec attention et réagir rapidement si nécessaire, à voir comment.

Explication sur les motions populaires déposées par le SSP sur l'éducation numérique et sur l'épuisement professionnel :

Le Conseil d'État rejette la motion sur l'éducation numérique. Le SSP demande surtout de la temporalisation, afin d'avoir un temps de réflexion nécessaire. Il faut que le budget voté soit utilisé de manière efficiente.

Au sujet de la motion sur l'épuisement professionnel, il faut faire attention à ne pas multiplier les motions sur les mêmes sujets. Les motions du Grand Conseil sont plus contraignantes pour le Conseil d'État que les motions populaires. Il faut, à l'avenir, réfléchir à quel levier utiliser et communiquer au mieux avec les membres du Grand Conseil.

Pour conclure, à la suite de trois après-midis d'échanges avec des membres du Grand Conseil, nous remarquons que plusieurs thématiques ont pu être relayées par ce canal. Il y a plusieurs dossiers ouverts et nous devons patienter pour en avoir des résultats.

4. **Projet d'évaluation et de classification des fonctions dans l'enseignement (ECFE)**

Refusé à plusieurs reprises par les membres du SSP, ce projet l'a été une nouvelle fois lors de l'assemblée générale extraordinaire de la section enseignement du 1er février 2024, convoquée à la suite d'une demande de prise de position du DFFD et des communes (CDC-IP) du 10 janvier 2024.

Lors de cette assemblée, le SSP a répondu aux questions qui lui étaient posées. Les membres ont refusé à l'unanimité les travaux réalisés dans le cadre de l'évaluation des fonctions par la commission d'évaluation basée sur la méthode ABAKABA (phase 1) ainsi que la classification des fonctions (phase 2 du projet ECFE).

En date du 25 mars 2024, le SSP a transmis à Mme Graf, cheffe du DFFD, et à Mme Baur, présidente de la CDC-IP, la réponse aux questions, à savoir son refus des deux phases du projet ECFE (évaluation des fonctions et classification des fonctions), tout en relevant :

1. C'est la sixième fois depuis 2019 que le comité enseignement du SSP soumet ce projet à sa base par le biais d'une assemblée générale. Et à chaque reprise, le résultat est clairement le même : refus d'entrer en matière à l'unanimité sur la poursuite d'éventuelles négociations. Dès le départ, les membres du SSP ont émis comme condition qu'il n'y ait aucune baisse de salaire et qu'on ne prenne pas aux un-e-s pour donner aux autres.

   Dès lors, il doit être clair que le SSP ne reposera pas une septième fois la question à ses membres. Ceux-ci et surtout celles-ci ont relevé que la méthode ABAKABA ne permet pas globalement de garantir une meilleure égalité des chances quant aux salaires, bien au contraire, puisque ce sont en grande majorité les collègues féminines du cycle 2 qui verront leur traitement être rétrogradé, en reculant de la classe D à la B. Il est également regrettable que d'autres catégories d'enseignant-e-s verraient aussi leur salaire baisser. Comme nos membres de la commission de négociation l'ont relevé en décembre 2019 déjà, cette méthode aboutit à des pondérations qui sont pour le moins discutables, puisqu'elles ne tiennent compte que de quelques crédits de formation supplémentaires pour différencier les fonctions suivantes : FT20 – enseignant-e-s de culture générale au niveau CFC ; FT 21 – enseignant-e-s de théorie en branche commerciale au niveau CFC ; FT 22 – enseignant-e-s de branche de maturité professionnelle – plus pondérée dans le domaine intellectuel que la FT 23 – enseignant-e-s de la maturité gymnasiale). La surévaluation de ces crédits entraîne des conséquences sur l'entier du salaire de carrière qui ne correspond pas du tout à la réalité de la charge quotidienne.

2. Le SSP déplore que – jusqu'à présent et à défaut d'un consensus global – les employeurs aient refusé d'ouvrir des négociations sectorielles concernant les collègues de 1ère et 2e année. Nous espérons qu'une entrée en matière sera à l'avenir possible, puisque tous les acteurs réunis autour de la table s'accordent à reconnaître l'importance d'une revalorisation rapide de leur travail, et sans remettre en question leur indice horaire, puisque la charge de travail, avec ses spécificités, correspond actuellement réellement à un plein temps.
3. Dans le processus de ce dossier, les règles d'un véritable partenariat social n'ont pas toujours été respectées, notamment lors de la deuxième phase des négociations. Il s'agira dès lors et avant toute chose de les rappeler. Un partenariat doit demeurer symétrique : ce qui vaut pour l'un, vaut pour l'autre. Par exemple, se mettre d'accord sur les règles de confidentialité ; obtenir les documents à l'avance ou en temps voulu et convenu ; s'accorder conjointement quant à un calendrier. Les choses se décident ensemble et ne sont pas imposées unilatéralement.

Lors de la rencontre DFFD-syndicats-CDC-IP du11 juin 2024, un bilan de la situation a été effectué. Mme Graf a relevé que les syndicats n'étaient pas sur la même ligne : une solution serait de discuter avec le SAEN pour trouver une solution qui convient au moins avec l'un des syndicats et une autre de recommencer le processus, y compris le choix d'Abakaba. Finalement, aucune décision n'a été prise et depuis, le SSP n'a eu aucun retour. Il semblerait que la CDC-IP ait décidé d'abandonner le projet ECFE, mais nous n'avons jamais reçu de confirmation ou d'infirmation de cette information. Quoi qu'il en soit, le SSP reviendra à la cahrge pour demander des négociations sectorielles pour revaloriser prioritairement les enseignant-e-s de 1ère et 2e année dont les salaires sont scandaleusement bas.

Historique du projet : *Une nouvelle évaluation des fonctions enseignantes à l'école obligatoire et post-obligatoire a débuté en 2017, à la suite de la grève de 2016 contre la grille salariale. Après une première phase d'analyse des fonctions avec la méthode ABAKABA, censée assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, s'en est suivie la phase de transposition dans la grille salariale. Il a fallu attendre fin 2020 pour que la commission de négociation entre en fonction, avec trois représentant-e-s pour le SSP (Laure Galley, Hossein Kardan et Daniel Ziegler).*

Les soi-disant négociations entre le Département (DEF) et les syndicats SSP et SAEN pour la transcription de ces fonctions dans l'échelle salariale ont dû se faire sous pression du temps, en moins de 6 mois ; elles se sont avérées difficiles et n'ont pas abouti, car les communes ont refusé la proposition de compromis des 2 syndicats. Le problème est que le DEF voulait faire supporter cette révision, devisée à environ 10 millions par année, pour quelque deux tiers par les enseignants eux-mêmes. Le Conseil d'État voulait que cette évaluation se fasse à coûts neutres pour l'État, mais le SSP avait refusé de participer à la commission paritaire dans de telles conditions. Les syndicats se sont mis d'accord pour répéter leurs revendications : qu'il n'y ait pas de perte salariale pour les enseignants neuchâtelois, qui sont toujours parmi les plus mal lotis de Suisse. La même résolution a été votée par la base du SSP lors des journées syndicales de novembre 2019, 2020, celle en ligne de fin avril 2021, puis lors des journées syndicales 2022 et 2023.

Le SSP et le SAEN ont refusé la proposition du DEF qui veut que certains collègues voient leur traitement revu à la baisse pour que le Conseil d'État puisse revaloriser celui d'autres collègues ; ils ont demandé qu'il y ait prioritairement une revalorisation des enseignant-e-s des degrés 1 et 2H (une vieille promesse du DEF). Aucun accord n'a pu être trouvé avant la fin de la législature au printemps 2021. En outre, le Conseil d'État tente de faire l'amalgame avec un autre dossier,

celui des « cases roses » (dernières annuités bloquées depuis janvier 2017), où il n'a libéré qu'une première case rose en janvier 2022, et une deuxième en janvier 2024, alors même qu'il s'était engagé à les octroyer toutes, année après année. Bonne nouvelle, il est prévu qu'une nouvelle « case rose » soit libérée en janvier 2025 !

En 2022, les communes reprennent le projet du Conseil d'État et font une nouvelle proposition en août : les enseignant-e-s actifs-ves, qui verraient leur fonction rétrogradée (baisse salariale après 5 ans) avec la nouvelle évaluation des fonctions, maintiendraient leur salaire, mais sans la progression. « Seul-e-s » les nouveaux enseignant-e-s seraient impacté-e-s. Le reste du projet n'est pas modifié. Le SSP se prononce contre cette proposition, qui ne revalorise pas suffisamment les 1-2H et pénalise toujours les enseignant-e-s de 3-8H, qui sont à plus de 90% des femmes.

En novembre 2022, le canton et les communes consultent officiellement les syndicats pour connaître leur position sur ce « nouveau » projet. Le SSP réitère sa position votée à 4 reprises par la base. Une décision des autorités devait intervenir en 2023. Finalement Mme Graf, notre cheffe du Département, nous propose une séance le 6 décembre 2023, à laquelle prend part une majorité du comité SSP, ainsi que nos collègues du SAEN, afin de nous réexpliquer l'entier du projet. Nos membres ont profité de poser de nombreuses questions et d'échanger avec les responsables du canton et des communes présent.es. Lors de cette rencontre, le SSP a déjà annoncé qu'il soumettra le projet du Conseil d'État à une assemblée générale prévue le 1er février 2024.

5. Rénovation des filières du cycle 3

Depuis l'introduction de la réforme du cycle 3 en 2015, le SSP constate l'échec de cette dernière et demande qu'un bilan soit effectué dans le but, à terme, de la revoir.

En 2024, force est de constater que rien n'a avancé. Le bilan de la rénovation du cycle 3, demandé par le Grand Conseil, aurait dû être présenté avant fin 2023, mais il a été repoussé. A priori, les discussions se situent au niveau des commissions du Grand Conseil.

Depuis plusieurs années, le SSP, mais aussi des député-e-s qui soutiennent nos positions, demandent que le DFFD prenne l'avis des enseignant-e-s dans le cadre du bilan de cette réforme. Rappelons que les rencontres avec des député-e-s de tous les partis en marge des journées syndicales en 2022, 2023 et 2024 ont permis de rallier des politiciens de tous les partis aux préoccupations du SSP.

En attendant que des décisions soient prises, le SSP continue son travail de sensibilisation et de lobbying pour obtenir que la rénovation du cycle 3 soit enfin réformée.

6. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Le taux d'activité des professeur-e-s dépendant directement du nombre d'élèves, le statut des enseignant-e-s du CMNE est relativement précaire, avec parfois des situations individuelles difficiles.

Un groupe de travail initié en 2016 et réactivé en novembre 2021 planche, avec l'aval du Département, sur un projet pour améliorer le statut des professeurs. En 2023, le GT a fait le choix d'un modèle proche de celui de la CCT appliquée par la Fondation de l'enseignement de la musique (FEM), qui assure 90% du salaire l'année qui suit la baisse du nombre d'élèves. En 2024, le groupe s'est réuni trois fois et le projet, qui était à bout-touchant, aurait dû être présenté aux syndiqué-e-s et au Département en 2e partie de 2024, mais il a pris du retard à cause de quelques détails à régler. La direction semble craindre un refus du Département,

d'où peut-être son hésitation. En 2025, le SSP devra mettre la pression sur la direction afin d'assurer que le projet soit enfin présenté au personnel et au Département.
Les représentant-e-s du SSP dans ce GT sont Jean-François Lehmann, enseignant au CMNE, et Claude Grimm, secrétaire syndicale.

7. **Réforme de la maturité gymnasiale**
À la suite de l'adoption controversée d'un modèle hybride (10+4 et 11+4) par le Conseil d'État neuchâtelois en mars 2024, le SSP a durci sa position lors de son assemblée générale du 14 mai 2024. Tout en réaffirmant son attachement historique au modèle « 11+4 » (défendu lors des journées syndicales de 2021 et 2023), le syndicat dénonce une réforme qui masquerait en réalité une généralisation progressive du modèle « 10+4 », pointant du doigt l'ambiguïté persistante du Département quant aux critères d'accès au lycée. Cette incertitude concerne notamment le nombre exact d'élèves de 10e année qui rejoindront effectivement le cycle gymnasial, une question restée sans réponse claire malgré les demandes répétées des partenaires sociaux.
La résolution syndicale exigeait surtout : le maintien des 11 années de scolarité obligatoire pour tous les élèves ; le rejet de toute sélection accrue à l'entrée au lycée ; la garantie d'une formation de qualité (académique et professionnelle) ; ainsi que la protection des emplois du cycle 3. Cette dernière revendication prend un relief particulier alors que plane une double incertitude : d'une part sur le devenir des enseignant-e-s titulaires d'un master à l'École obligatoire (EO), dont le statut semble remis en cause sans justification pédagogique claire, alimentant les craintes d'un démantèlement déguisé des qualifications requises ; d'autre part sur le vivier de recrutement futur pour le cycle 3, alors que la réforme pourrait précariser les profils les plus expérimentés.
Le SSP alerte sur les risques d'une pression scolaire accrue dès la 10e année, d'une sélection sociale déguisée, et d'un possible effritement des objectifs du PER et du PEC-MAT. Les craintes portent aussi sur les conditions de travail du personnel administratif et technique, particulièrement exposé aux restructurations.
Face à ces enjeux, le Département a mandaté Yvan Amey (directeur du Lycée Denis-de-Rougemont) et Maria Lago Martino pour piloter cette réforme de la maturité, alors même que leur feuille de route précise concernant les points litigieux reste à clarifier même si l'entier des points discutés dans le COPIL figurent dans les rapports.
Le syndicat souhaite un suivi du dossier correspondant aux normes entre partenaires sociaux, avec des informations régulières à ses membres sur l'évolution des négociations.

8. **Centre professionnel neuchâtelois (CPNE)**
État des lieux : Le Centre professionnel neuchâtelois (CPNE) a été officiellement créé à la rentrée scolaire 2022-2023 et depuis août 2024 tous les pôles de formation fonctionnent avec les mêmes directives.
La centralisation des écoles professionnelles du canton depuis la rentrée scolaire 2022 pose de graves problèmes qui ont déjà été relatés à plusieurs reprises.
Rapide rappel : manque de proximité, uniformisations peu pertinentes et qui font perdre le sens des choses ; multiplication des échelons hiérarchiques ; « manageralisation » des directions et de l'éducation de manière générale ; place de la culture de plus en plus menacée ; multiplication des transports pour les élèves et le personnel (frais en plus pour les parents) ; directions déconnectées du terrain ; perte d'identité des écoles, etc. Ces points, malgré les interventions du syndicat, n'ont pas tellement évolués.

Les conséquences sont la surcharge de travail et la souffrance chez les collègues. Nous avons constaté plusieurs démissions et des départs à la retraite anticipés. Est-ce qu'il y a un lien ? Difficile de l'établir, mais nos discussions avec les personnes concernées nous permettent de faire cette hypothèse.
Réforme du commerce : Imposée par les ORtra, cette réforme a supprimé les connaissances au profit des compétences. La pédagogie est mise de côté.
On n'aiguise plus l'esprit critique des élèves, on en fait juste de bons employés. Il n'y a plus de branches, mais des compétences (la clientèle et moi ; l'équipe et moi ; etc.). Les enseignant-e-s sont désormais des coachs et n'ont plus de plaisir à enseigner dans ces classes. Beaucoup d'employeurs ne semblent pas satisfaits non plus d'après les informations que nous avons pu obtenir.
Le gap entre formation académique et professionnelle se creuse irrémédiablement. En conclusion, cette réforme mise sur pied au niveau fédéral pose de gros problèmes dans tous les cantons, ce que le SSP dénonce.
Comité de coordination CPNE – syndicats : En septembre 2024, lors d'une séance du comité de coordination CPNE-syndicats, M. Patrick Rebstein a annoncé la dissolution de ce groupe effectif jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Pour rappel, ce groupe de coordination avait été formé avec le but de partager et de proposer des améliorations au niveau opérationnel du CPNE, tant au niveau de l'enseignement que de l'administration, et d'évaluer le climat de travail et de proposer des pistes d'améliorations. Force est de constater qu'encore une fois, la Conseillère d'État en charge de la formation cherche à dissoudre les partenariats avec les syndicats, ce qui entrave un véritable travail de réflexion en partenariat. Les deux syndicats (SSP et SAEN) se sont opposés à cette mesure en se basant sur de nombreux exemples de collaboration qui ont pu apporter des modifications satisfaisantes pour tous les partenaires. Deux dossiers en particulier ont été modifiés suite aux consultations avec les syndicats :
Qualité de l'enseignement et de la formation *:* Les séances de coordination CPNE-Syndicats durant l'année scolaire 2023-2024 et suite aux consultations organisées dans les pôles (sur demande du SSP), plusieurs améliorations ont été apportées : 1) la visite de classe par la hiérarchie est dorénavant optionnelle pour les enseignant-e-s nommé-e-s ; la visite reste obligatoire pour les nouvelles personnes engagées ; 2) les entretiens de développement ont été précisés et leur temporalité mieux définie ; et 3) les visites de classe par les paires ont été revues afin de favoriser les échanges dans un but de développement formatif (les critères d'observation ont été retirés du formulaire à utiliser). Sur pression du SSP, le calendrier de la mise en œuvre de ce dispositif a été revu. Pour l'année scolaire 2024-2025, l'application du dispositif a été faite sur base volontaire avec pour objectif de tester et de consolider le projet. Les nouveaux membres du corps enseignant engagé-e-s en août 2024 suivent obligatoirement ce dispositif et il sera appliqué à toutes personnes nommées à partir de la rentrée scolaire 2025. Il est essentiel pour le SPP de pouvoir suivre la mise en œuvre de ce dispositif dit de qualité afin de préserver les droits de nos membres.
Enquête de satisfaction : Pour rappel, le SSP a demandé qu'une enquête de satisfaction soit menée auprès de l'ensemble du personnel du CPNE et que celle-ci soit coconstruite entre la direction et les syndicats dans l'optique d'apporter des améliorations au système. Notre participation à la construction de ce sondage se limitait toutefois à choisir des questions parmi une liste préexistante. Le sondage a été mené en printemps 2024.
Trois cent nonante-huit réponses ont été traitées, ce qui représente un taux de participation d'environ 40%. Les résultats globaux ont été présentés dans les conférences de pôles, souvent par la direction. Bien que les résultats et comparaison avec l'enquête menée en 2021 démontrent une évolution relativement stable, le SSP s'est interrogé sur plusieurs points :

- Environ 70% des « sondé-e-s » n'ont pas laissé de commentaires

- Les commentaires soulèvent plusieurs problématiques dans l'organisation et la communication mais surtout le sentiment de ne pas pouvoir influencer les décisions prises
- Le sentiment « d'appartenance » est en baisse
- Les tensions relationnelles entre les directions des pôles et les enseignant-e-s ont été difficiles à traiter dans ce sondage

Le SSP soulève qu'il y a un grand décalage entre les résultats de ce sondage et ce que nos collèges nous relatent. Selon la direction CPNE, chaque direction de pôle devra élaborer entre 1 et 3 plans d'action avec des objectifs et/ou des groupes de travail seront constitués pour travailler sur ces plans d'actions. Pour le SPP, ce dossier reste en suspens et la dissolution du comité de coordination CPNE-Syndicats mettra en péril le suivi des conditions de travail du personnel.

Ces deux dossiers démontrent que les discussions lors des séances CPNE-Syndicats ont permis de désamorcer des potentielles problèmes, voire même de potentielles crises. Ce point a été reconnu par la direction CPNE.
De ce fait, le SPP et le SAEN ont fait opposition à la décision prise par Mme Crystel Graf lors de la rencontre DFFD-syndicats-CDIP du 28 novembre 2024. Mme Graf a accepté de prolonger ce groupe de travail pendant une année, à l'issue de laquelle un bilan sera effectué.

9. Hautes écoles

HE-Arc : Le SSP participe aux séances de la commission de travail du conseil du personnel, qui depuis le printemps 2018 est présidée par le ministre jurassien Martial Courtet et soutient le personnel dans plusieurs démarches (demande de changement de l'article 24, al.2 du statut du personnel sur le licenciement, problématique de la récusation et des conflits d'intérêt au sein de la HE-Arc, etc.). Brigitte Bachelard, directrice générale dela HE-Arc depuis sa création, parvient à l'âge de la retraite début 2025. Tristan Maillard, actuel secrétaire général de l'EPFL, a été choisi pour lui succéder dès le 1er février 2025.
HEP-BEJUNE : À la suite des difficultés rencontrées au sein de la HEP-BEJUNE entre 2017 et 2022 et qui ont été remontées au COSTRA par les syndicats en 2022, le COSTRA a décidé d'effectuer un pré-audit qui a abouti en 2023 à huit recommandations qui sont mises en œuvre sans consulter es syndicats. Les syndicats continuent de réclamer d'être associés à ce processus. En 2024, les relations entre le rectorat et l'Intersyndicale BEJUNE se sont quelque peu détendues, mais la situation reste fragile.
Présentation des syndicats aux étudiant-e-s de la HEP-BEJUNE : Après une suspension des présentations en 2019 (mesure de représailles du rectorat suite à des critiques des syndicats), elles ont repris en 2021, mais de manière facultative. En 2024, une présentation aux étudiant-e-s de 3e année a eu lieu le mercredi 31 janvier 2024 à Bienne à la fin de la journée « Entrée dans la profession : séminaire des étudiant-e-s en fin de formation ». Cette présentation s'est bien déroulée, face à un grand public et avec une bonne collaboration avec les autres syndicats représentés. C'est une formule efficace et conviviale. Cette formule sera reconduite en 2025.

10. Groupes de travail et rencontres DFDD – syndicats – CDC-IP

a. Rencontres DEF/DFDS – syndicats – CDC-IP

Ces rencontres réunissent la Cheffe du DEF/DFDS, ses chef-fe-s de services, un-e ou deux représentant-e-s de la CDC-IP (Théo Bregnard et Isabelle Weber, Conseiller-ère-s communaux), ainsi que les deux syndicats d'enseignant-e-s (SSP et SAEN). Le SSP y est représenté par la secrétaire

régionale (Claude Grimm), ainsi que par plusieurs membres du comité (ou du comité élargi) qui s'y relaient selon les sujets.
Voici quelques-uns des thèmes abordés par le SSP lors des quatre séances de 2024 :

- Motion populaire du SSP « Pour le maintien des classes d'enseignement spécialisé, outil d'inclusion pour les élèves en difficulté » et postulat interpartis « Pour un meilleur encadrement des élèves de l'école obligatoire » : le SSP demande quelles suites y seront données.
- Assises de l'école neuchâteloise : tout au long de l'année, le SSP est revenu sur ces Assises auxquelles les enseignant-e-s ont été très peu associé-e-s. Le SSP a relevé que le questionnaire du printemps n'était pas satisfaisant (questions ambiguës, deux questions en une, certains thèmes non abordés, etc.). Il a demandé et finalement obtenu que la case « êtes-vous membre d'un syndicat » ait été supprimée à sa demande.

Le SSP a critiqué le choix de la date du 4 juillet pour la journée des Assises (jeudi avant les vacances scolaires), les enseignant-e-s ne pouvant pas y prendre part.
Le DFFD a annoncé que le rapport scientifique, qui servira de base à la redéfinition de la politique éducative des dix prochaines années, sera rendu public courant 2025. Le SSP a demandé que les syndicats, en tant que partenaires sociaux, puissent en prendre connaissance et donner leur avis sur ce dernier avant publication, ce qui a été refusé par Mme Graf. Le SSP a demandé que les syndicats soient consultés sur la redéfinition de la politique éducative des dix prochaines années. Mme Graf n'a pas répondu, relevant que la décision dépendra du Conseil d'État et de la CDC-IP.
Portes ouvertes : Quel est le bilan des portes ouvertes ? Qu'en ont pensé les directions ? Quel retour les directions ont-elles des enseignant-e-s ? Mme Graf relève qu'un bilan sera effectué prochainement.

- Demande du SSP que les enseignant-e-s soient nommé-e-s après deux ans dès 50% de poste et que les retenues salariales pour les enseignant-e-s non titré-e-s soient modifiées (actuellement 15%) : le Département répond que les réflexions sont en cours avec les partenaires. Promesse d'avoir un retour d'ici la fin de l'été 2024.
- Le projet d'évaluation et de classification des fonctions dans l'enseignement (ECFE) a occupé nos discussions lors de la séance du mois de juin. A l'issue d'une consultation des syndicats, le SSP continue de refuser le projet actuel, tandis que le SAEN souhaite rouvrir de nouvelles négociations. Le SSP insiste sur la nécessité de mener des négociations sectorielles, prioritairement pour revaloriser les enseignant-e-s de 1ère et 2e année. Depuis cette date, nous n'avons plus eu de nouvelles du Département.
- Choix d'un modèle mixte pour la maturité gymnasiale : le SSP regrette l'absence de consultation sur le modèle mixte. Le rapport du Conseil d'État ne précise pas ce que sera ce modèle mixte et il est clairement orienté « 10+4 », ce qui est problématique.
- Discussion autour de l'évaluation de l'éducation numérique. En 9e et 10e, il y a une note, vu qu'il y une leçon à l'horaire, mais il n'y a pas de note en 11e année (pas de leçon à l'horaire). Le SSP demande si la note de 10e année entrera en ligne de compte pour la suite de la formation ou si elle n'aura aucun impact. Si c'est la 2e option, il se demande si cela valait la peine de mettre des notes durant les années précédentes. Il est relevé que les enseignant-e-s de 8e ne savent pas comment évaluer cette branche.

- Projets de mesures sur la pondération des élèves à besoins éducatifs particuliers : où en est-on ? Le SSP propose par exemple la mise en place d'un soutien dès que l'effectif moyen est dépassé. Mme Graf affirme clairement être opposée – pour le moment – à une pondération des effectifs en fonction des élèves BEP.
- Nécessité de revaloriser la profession enseignante dans un contexte de pénurie : la pénibilité du métier d'enseignant-e devient une problématique majeure. Entre l'école à visée inclusive, les nouvelles méthodes, l'augmentation de la charge administrative, etc., les collègues sont épuisé-e-s. Nombreux-euses sont ceux-celles qui renoncent à travailler à 100% pour tenir le coup (avec des conséquences sur les salaires et les retraites), d'autres démissionnent et/ou quittent la profession. La situation n'est plus tenable, ce d'autant que d'autres cantons prennent des mesures pour améliorer les conditions de travail des enseignant-e-s. Mme Graf répond qu'un travail est effectué au niveau intercantonal (CIIP). Il s'agit du projet Calliope destiné aux enseignant-e-s qui arrivent dans la profession (diminution charge administrative, etc.). Il est prévu que tous les cantons prennent des mesures. Elle ne donne pas davantage d'informations sur ce qui sera fait à Neuchâtel.
- Décision de Mme Graf de supprimer le groupe de coordination CPNE-syndicats : les syndicats se sont investis et ont permis de régler plusieurs problématiques. Appréhensions des enseignant-e-s liées au CPNE : problèmes organisationnels, éclatement des sites de travail, réformes de la formation professionnelle, réforme numérique, etc. Les syndicats ont agi ensemble pour l'évaluation des enseignant-e-s et pour une enquête de satisfaction du personnel. Depuis 2022, il y a eu 8 séances (partage d'information, amélioration du climat de travail, etc.). Ces séances ont servi à déminer le terrain. Demande du SSP-SAEN que ce groupe continue son travail. Mme Graf entre en matière pour une prolongation d'une année, à condition que les questions liées aux conditions de travail soient traitées en DFFD-syndicats-CDCIP et qu'il y ait une réflexion sur le fonctionnement/rôle durant l'année. On refait le point dans un an.
- Le SSP constate que les directions sont quelque peu déconnectées du terrain et relève la problématique de leur traitement, payé par les communes. Proposition que les directions enseignent un minimum d'heures, par ex. sur le mode du CPNE et que leur salaire soit payé conjointement par le canton et les communes. Après une longue discussion, il est convenu de reprendre ce sujet lors d'une prochaine séance. Théo Bregnard propose également au SSP d'écrire aux communes.
- Remise en cause par les directions du congé syndical pour la journée syndicale des enseignant-e-s : les directions demandent aux enseignant-e-s de trouver un-e remplaçant-e, de préparer les leçons, etc. Les syndicats demandent que les directions soient remises à l'ordre. Le Département s'engage à reprendre le sujet avec les directions.
- Départ à la retraite du personnel enseignant dans le contexte du passage à la retraite à 65 ans pour les femmes. Actuellement, les enseignant-e-s ne peuvent prendre leur retraite qu'à la fin de l'année scolaire, avec potentiellement des pertes relativement importantes en termes de 2e pilier. Les femmes nées entre 1961 et 1963 pourront prendre leur retraite au semestre dès la rentrée 2025-2026, et dès la rentrée 2028-2029, l'ensemble des enseignant-e-s pourront prendre

leur retraite au semestre. Cette amélioration a été obtenue grâce au SSP.

- CAS FEE : le Département informe que dès la rentrée 2024, il y aura un unique CAS FEE pour l'enseignement obligatoire et postobligatoire. Il n'est pas obligatoire, mais des mandats seront donnés prioritairement aux enseignant-e-s qui l'auront effectué. Rémunération : décharge de 1 période durant l'année suivante ou une indemnité correspondant à 1 période. Salaire supplémentaire de 350.- par semaine avec accueil d'un-e stagiaire.
- Groupe de travail « évaluation » : le DFFD annonce unilatéralement la fermeture du groupe de travail et des différents sous-groupes sur l'évaluation, alors que les travaux ne sont pas terminés. Le SSP s'en offusque. Mme Graf promet de reprendre cela à l'interne, mais aucun retour n'a été donné aux syndicats.

b. COPIL « Une école pour tous – vers une école inclusive »

Ce COPIL sur l'inclusion scolaire, créé en 2022, est l'un des seuls COPIL ouvert lors de cette législature par Crystel Graf. Y sont représentés les enseignant-e-s par les syndicats, les directions, les parents d'élèves, le SEO, les communes, le CAPPES et l'Office de la protection des mineurs. Il est dirigé par Crystel GRAF.

Au départ c'était un COPIL sur l'inclusion scolaire. Il a changé de nom à la suite de l'acceptation de la motion populaire du SSP « Pour le maintien des classes spécialisées, outil d'inclusion pour les élèves en difficulté » et d'une motion à Val-de-Ruz pour réintroduire des classes spécialisées. Il se nomme désormais « Une école pour toutes et tous ». Son rôle a également changé : il n'a plus pour objectif de diminuer le nombre de classes de formation spéciale (FS) dans le canton, mais d'avoir, comme son nouveau nom l'indique, une école pour tou-te-s les élèves, et donc des mesures adaptées à chacun de leurs besoins.

Ils ont choisi un vocabulaire commun pour tout le canton et des documents de travail identiques. Cette partie est en phase finale, nous parlerons désormais de plan des mesures. Le SEO présente ce travail dans tous les cercles scolaires. Il y a là un point que nous demanderons à reprendre au niveau syndical : qui fait ce travail ? Cela dépend des cercles scolaires et par conséquent, le pourcentage de travail et donc la charge de travail des personnes engagées sont différents d'un cercle à l'autre. C'est évidemment inadmissible et pour l'instant la faute est mise sur le dos de la régionalisation de notre école.

Pour continuer ce travail en 2025, le SEO analysera les différences de culture entre les centres scolaires.

c. Groupe de pilotage relatif à la rénovation du cycle 3

Ce GP effectue le suivi de la rénovation du cycle 3 (ajustements à mettre en œuvre, thématiques connexes). Des directeurs du cycle 3, des représentants du SEO, du SFPO et de l'OCOSP ainsi que les deux syndicats d'enseignants (SSP et SAEN) y sont représentés. Valérie Leimgruber y représente le SSP.

En 2024, ce GP ne s'est pas réuni. Notre représentante, Valérie Leimgruber, n'a reçu aucune nouvelle, ce qui questionne grandement.

d. **COPIL « Évolution de la maturité gymnasiale »**

Institué pour superviser l'implémentation du baccalauréat en 4 ans (décision fédérale) et du modèle mixte neuchâtelois (10+4/11+4) adopté en mars 2024 par le Conseil d'État, le COPIL révèle progressivement ses

limites structurelles. Alors que la première volée d'élèves concernée devrait intégrer le lycée en 2034, son fonctionnement actuel soulève des interrogations croissantes parmi les partenaires sociaux. Malgré trois réunions tenues en 2024 – dont celle de mars actant le choix du Conseil d'État –, son rôle apparaît davantage protocolaire que décisionnel, beaucoup dénonçant une « chambre d'enregistrement » des orientations préétablies par l'exécutif.

Cette dynamique se matérialise par une inflation de groupes de travail (didactique, évaluation, transition cycles, etc.) dont les rapports semblent peu irriguer les arbitrages politiques réels. Pierre Monnat, représentant du SSP au COPIL, relève surtout l'incapacité structurelle de cette instance à trancher les questions vives : clarification des quotas d'accès au lycée après la 10e Harmos, révision du statut des enseignant-e-s du cycle 3 détenteurs d'un master, ou adaptation des programmes PER/PEC-MAT.

Les chargé-e-s de mission Yvan Amey (Lycée Denis-de-Rougemont) et Maria Lago Martino évoluent dans ce contexte paradoxal. Leur mandat, officiellement axé sur la concrétisation des objectifs PER en 11e année et l'intégration harmonieuse des élèves de 10e/11e au lycée, se heurte aux non-dits du Département. Une pression croissante devrait s'exercer d'ailleurs sur sa cheffe pour :

- Lever l'ambiguïté sur les critères d'accès au lycée après la 10e
- Redéfinir le profil des enseignant-e-s du cycle 3 (menace implicite sur les titulaires de master)
- Garantir l'attractivité des filières sans report de la sélection en 9e Harmos
- Assurer la cohérence des titres d'enseignement avec les nouveaux référentiels

Le cadrage initial du COPIL prévoyait pourtant des avancées structurantes : renforcement des objectifs PER en 11e via un tronc commun exigeant ; diversification des passerelles vers le lycée sans stigmatisation des parcours ; préservation d'un cycle 3 intégré malgré l'allongement des études gymnasiales. Mais l'empilement des groupes techniques et l'absence de vision systémique risquent de vider ces ambitions de leur substance, au profit d'un simple ajustement curriculaire.

Ce décalage entre les attentes affichées (cycle 3 « complet », égalité des chances, valorisation des compétences non académiques) et les moyens alloués alimente les craintes syndicales. Le SSP pointe particulièrement le risque d'une précarisation rampante des qualifications enseignantes et d'un report déguisé de la sélection sociale dès le milieu du secondaire I.

Cette version met en lumière :

1. La dilution décisionnelle du COPIL derrière une façade participative
2. L'instrumentalisation des groupes de travail comme variable d'ajustement
3. Les tensions internes sur le statut des enseignant-e-s masterisé-e-s
4. L'ambiguïté persistante des critères d'accès au lycée
5. L'écart entre les objectifs affichés et les réalisations concrètes

e. **COPIL prévention et gestion du stress auprès des enseignants et des directeurs de l'enseignement obligatoire et postobligatoire du canton de Neuchâtel**

A la suite de la décision unilatérale de Mme Graf de supprimer ce COPIL, dont la dernière séance a eu lieu 6 juillet 2020, sous la présidence de Mme Maire Hefti, et ce sans même consulter ou avertir les partenaires sociaux, le SSP a décidé de lancer lors de la journée syndicale du 2 novembre 2022 une motion populaire intitulée « Prévenir l'épuisement professionnel des

enseignant-e-s », qui demande au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'État de :
- Mettre en œuvre au plus vite le plan d'action contre l'épuisement professionnel élaboré lors de la précédente législature ;
- Veiller, dans le cadre de sa fonction de surveillance, à ce que les cercles scolaires l'appliquent bel et bien.
La motion populaire a été déposée en 2024. Elle a été acceptée par le Grand Conseil en février 2025 par 71 voix contre 20.
Pour rappel, si ce COPIL avait été mis sur pied en 2015, c'était que le nombre d'absences de longue durée – dont la majorité ont pour cause l'épuisement professionnel – avait atteint une hausse de 80% en dix ans !
Pour donner suite à une demande du SSP, tous les enseignant-e-s et directions du canton avaient reçu un questionnaire dont les résultats avaient clairement montré l'existence d'une surcharge de travail ! Lors d'une AG en avril 2017, les membres du SSP avaient choisi 3 propositions visant à améliorer la situation pour chacun des 6 différents axes retenus. Les demandes les plus plébiscitées étaient d'avoir une pondération des effectifs en fonction du nombre d'élèves BEP par classe, plus d'autonomie dans l'enseignement et l'organisation d'activités hors-murs et un allégement des tâches administratives obligatoires.
Les travaux de ce COPIL avaient débouché fin mai 2017 sur un projet de plan d'action, puis en février 2018 sur un plan d'action final, avec des mesures chiffrées et un calendrier d'application.
Mais depuis, les communes ont refusé d'appliquer la mesure la plus coûteuse, celle concernant les effectifs des classes qui accueillent des élèves BEP, au bénéfice de PPI.
Le 12 décembre 2022, le SSP avait appris fortuitement lors d'un échange avec la directrice du CAPPES, que la version 2019 du Plan d'action n'était plus d'actualité et qu'une nouvelle version datée du 8 décembre 2022 la remplaçait... Le SSP a relevé qu'il ne comprenait pas pour quelle raison l'ancien Plan d'action a été supprimé, le nouveau n'ayant pas été validé par les partenaires sociaux ; le SSP a aussi souligné qu'il n'adhérait pas au nouveau Plan d'action, celui-ci ayant été vidé de sa substance...

f. Conseil scolaire

Le Conseil scolaire, qui réunit des représentants des autorités scolaires des cercles scolaires, des député-e-s et des représentant-e-s des syndicats et de la FAPEN notamment, se réunit deux fois par an. Claude Grimm, secrétaire syndicale, y représente le SSP.
Lors de la séance du 21 mars, le SEO a fait une présentation des moyens d'enseignement pour le français, par l'intermédiaire de Mme Simon-Vermot.
Lors de la séance du 18 novembre, après un bref bilan de la rentrée scolaire 2024-2025, le SEO a fait une présentation du nouveau moyen d'enseignement neuchâtelois sur la citoyenneté (par Marc-André Egger, chef de service adjoint, et Mme Eloïse, Weiner, rédactrice). En fin de séance, il a été fait remarquer que le Conseil scolaire est une instance consultative sur les projets du SEO et qu'il était souhaité qu'à l'avenir il revienne à ses objectifs premiers, ce que le SSP appuie. En effet, durant cette législature, le Conseil scolaire n'a pas été consulté sur les projets en cours.

g. **Groupe de travail sur l'évaluation**

EDASCOL : La formation a pris fin début 2024 pour tout le corps enseignant. Le suivi auprès des enseignant-e-s sera dorénavant assuré par le groupe d'animatrices – évaluation. Il sera renforcé particulièrement pour le C3. Un

groupe de coordination est chargé du contenu « ouvrir les possibles », mais la manière dont les enseignant-e-s en seront informé-e-s reste en suspens. Le blog « évaluation » (RPN) demeure lacunaire.

Sous-groupes thématiques dont le travail s'est poursuivi :

- **Document des acquis de connaissances et de compétences (années 1 à 11)** : Ce sous-groupe s'est réuni une seule fois en 2024. Un folio basé sur les objectifs du PER est en cours de développement et sera testé par des animatrices dès la rentrée 2024-2025. Il est encore maintenu pour les années 1e à 7e sous sa forme actuelle afin d'éviter de toucher aux règlements. Ce document deviendra uniquement professionnel pour la suite, et sa forme restera libre pour l'enseignant.
- **Évaluation au cycle 3 :**
  Ce sous-groupe est arrivé au terme de certaines discussions et le projet (initié par les directions et soutenu par le SEEO) a été présenté aux syndicats en mai. Nous avons peu eu l'occasion de prendre la parole lors de cette présentation et n'avons pas été convaincus par tous les aspects du contenu. Un document commun avec des propositions et réflexions a donc été envoyé à Mme Droz-Giglio.
  Le projet a ensuite été présenté à Crystel Graf en juin. Ce qui devait être un rapport intermédiaire a été compris comme la fin des travaux de ce sous-groupe et a débouché sur la dissolution du groupe de travail dans son intégralité ! On ne sait donc pas ce qu'il adviendra du rapport final prévu au printemps 2025.
  Dans les grandes lignes, le projet prévoit le maintien des notes dans les disciplines à niveau uniquement, ainsi qu'en français et maths en 8e et en allemand, anglais et sciences en 9e. Dans les autres disciplines, l'évaluation resterait sous forme de codes dont les libellés seraient adaptés. Le passage deviendrait automatique en cours de cycle 3, comme dans les autres cycles. En fin de 11e, il n'y aurait plus de statut de promotion, mais un document qui résumerait le degré d'atteinte des objectifs dans les différentes disciplines (attestation de fin de scolarité). Du côté du SEEO, Il semble ne pas y avoir de prise de conscience du risque que le projet ne passe pas la rampe devant le Grand Conseil...
- **Éducation numérique** :
  Les arrêtés sont modifiés au fur et à mesure de l'introduction de cette discipline dans la grille horaire. Les conditions de promotion doivent être adaptées chaque année au cycle 3 car cette branche ne doit pas prétériter le passage des élèves au degré suivant. Nous n'avons pas de nouvelles concernant la décision qui devra être prise pour l'évaluation de cette discipline en 11e, sans période prévue à l'horaire. A priori, elle sera probablement supprimée.
  Il y a eu quelques soucis lors du démarrage de l'évaluation de cette discipline en 8e. En effet, les enseignant-e-s n'ont pas été formé-e-s pour l'évaluation et manquent d'exemples concrets. Une lettre d'information parviendra à la rentrée 2024-2025 aux enseignants de 9e pour éviter ces écueils.
  Nous ne sommes pas représentés dans ce sous-groupe.
- **Évaluation pour toutes et tous** :
  Ce sous-groupe s'est souvent réuni durant le premier semestre 2024. Les travaux consistent à mettre en place des pratiques et documents identiques pour tout le canton. Un « plan des mesures » accompagné d'un livret de suivi pour tous les élèves, quel que soit leur cursus scolaire, sera introduit durant l'année scolaire 2024-2025. Le but est de proposer un panel hiérarchisé de mesures d'aide à l'école obligatoire,

que les enseignant-e-s auront la compétence d'appliquer. Il y aura trois niveaux d'adaptations : flexibilité, aménagements et adaptations. Les élèves bénéficiant des deux derniers niveaux n'auraient plus de codes ni de notes mais éventuellement des commentaires. On ne sait malheureusement pas encore quelle sera la prise en compte de ces changements lors du passage au post-obligatoire.
Aline Girardbille nous représente dans ce sous-groupe.

- **Information aux parents :** Ce sous-groupe ne semble plus être d'actualité et n'a jamais été créé.

Fin septembre, nous avons été informés par Crystel Graf de la dissolution de ce groupe, par méconnaissance de sa part des différents sous-groupes qui le composaient. Malgré des festivités de clôture auxquelles nous avons refusé de participer, le groupe et ses différents sous-groupes poursuivront toutefois le travail dès que nous serons à nouveau sollicités.
Ce groupe est piloté par Mme Droz-Giglio. Marie Guinand (C1), Anne Chollet (C2) et Coralie Jeanneret (C3) représentent le SSP dans ce groupe de pilotage et certains sous-groupes de travail.

h. Conseil cantonal de la formation professionnelle (CCFP) et Commission consultative cantonale de l'orientation scolaire et professionnelle (CCCOSP)

Depuis 2022, le Conseil cantonal de la formation professionnelle (CCFP) et la Commission consultative cantonale de l'orientation scolaire et professionnelle (CCCOSP) se réunissent ensemble une fois par an. Y participent des représentants des milieux de la formation professionnelle (directions d'écoles), des milieux patronaux (CNCI, FNE, etc.) et des syndicats, des conseillers communaux en charge de l'éducation, des directeurs d'écoles et d'institutions neuchâteloises, de député-e-s, etc.
A l'ordre du jour de la séance du 28 novembre, il y a eu un état de situation et de l'évolution de l'orientation scolaire dans le canton en 2023 et une présentation du recueil sur la formation professionnelle 2024-2025, soit exactement le même ordre du jour qu'en 2023.
Hossein Kardan, enseignant au CPNE, représente le SSP dans le CCFP et Claude Grimm, secrétaire syndicale, dans le CCCOSP.

11. Motions populaires « Pour le maintien des classes spécialisées, outil d'inclusion scolaire pour les élèves en difficulté » et « Pour des effectifs des classes revus à la baisse ! »

Après l'acceptation par le Grand Conseil le 24 janvier 2024 de la motion populaire du SSP « Pour le maintien des classes spécialisées, outil d'inclusion pour les élèves en difficulté », le comité de pilotage (CoPil) « Une école pour tous – vers une école inclusive » a été renommé « Une école pour toutes et tous ». Le rôle du CoPil n'est désormais plus chargé de diminuer le nombre de classes spéciales dans le canton (l'objectif de réduction de 50% d'ici 2029 » a disparu), mais de construire, comme son nom l'indique, une école pour tous les élèves, et donc de mettre en place des mesures adaptées à chacun selon ses besoins. Le CoPil a désormais trois objectifs :
- Création d'outils pour gérer les mesures de soutien (choix d'un vocabulaire commun et de documents identiques au niveau cantonal) et mise en œuvre d'un plan de mesures adapté à chacun selon ses besoins
- Analyse des différences de culture entre les centres scolaires
- Création d'un modèle d'organisation de l'école et de la gestion des mesures de soutien

Le SSP suit le dossier et n'hésitera pas à revenir, si nécessaire, avec de nouvelles propositions.
Le SSP suivra attentivement les propositions du Conseil d'État et si elles ne sont pas satisfaisantes, il n'hésitera pas à revenir avec de nouvelles propositions.
À la suite du refus de la motion populaire du SSP « Pour des effectifs des classes revus à la baisse ! » (par 50 voix par 46) en mai 2023, tous les groupes étant d'accord avec le constat du SSP, un postulat interpartis « Pour un meilleur encadrement des élèves » a été déposé. Il demande au Conseil d'État d'améliorer l'encadrement des élèves de l'école obligatoire, notamment en étudiant les pistes suivantes : diminution des effectifs par classe ; déploiement du co-enseignement ; renforcement des mesures de soutien individualisé ; pondération différente des élèves BEP à l'intérieur des classes. Le postulat a été accepté par le Grand Conseil le 24 janvier 2024 par 84 voix contre 4. Le SSP suivra attentivement les propositions qui seront faites par le Conseil d'État. Si les mesures proposées ne sont pas satisfaisantes, il n'hésitera pas à repartir au combat.

12. Motions populaires « Prévenir l'épuisement professionnel des enseignant-e-s » et « Pour une éducation numérique plus durable et plus réfléchie »

La motion populaire « Prévenir l'épuisement professionnel des enseignant-e-s » a été lancée lors de la journée syndicale des enseignant-e-s de novembre 2022, à la suite de la suppression par Mme Graf du COPIL sur la prévention de l'épuisement professionnel (cf. ci-dessus chapitre 10.e).
Afin de préserver la santé des enseignant-e-s neuchâtelois-e-s qui se dégrade actuellement de façon inquiétante, tant à l'école obligatoire que dans les écoles postobligatoires, les personnes soussignées demandent au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'État de :
– Mettre en œuvre au plus vite le plan d'action contre l'épuisement professionnel élaboré lors de la précédente législature ;
– Veiller, dans le cadre de sa fonction de surveillance, à ce que les cercles scolaires l'appliquent bel et bien.
Elle a été déposée en 2024 (munie de 540 signatures) en même temps que la motion populaire sur le numérique. Elle a été acceptée par le Grand Conseil le 18 février 2025 par 71 voix contre 20.
La motion populaire « Pour une éducation numérique plus durable et plus réfléchie » a quant à elle été lancée lors de la journée syndicale de novembre 2023. Elle a été déposée en 2024 munie de 149 signatures.
Elle demande au Conseil d'État de revoir et de temporiser la mise en œuvre de la stratégie d'éducation numérique, afin de mieux prendre en compte les aspects liés à l'environnement et à la durabilité mais aussi aux potentiels impacts des écrans sur la santé des élèves. Il s'agira également d'établir si la plus-value pédagogique est avérée ou non.
Malgré une recommandation du Conseil d'État de la refuser, elle a été acceptée par le Grand Conseil le 18 février 2025 par 53 voix contre 42.

13. **Travail du SSP-RN sur les questions d'égalité**

Depuis plusieurs années, le SSP est en discussion avec les autorités afin qu'elles appliquent la législation fédérale en matière de protection de la maternité et de l'allaitement, ce qui n'est pas encore le cas, tout particulièrement pour les enseignant-e-s. Il manque par ex. des salles de repos et d'allaitement aménagées pour les femmes enceintes et qui allaitent.
Les enseignantes n'ont pas non plus droit à un congé d'allaitement. L'art. 52 du RSten stipule que « l'allaitement ne donne pas droit à un congé supplémentaire ». Toutefois, dans certaines circonstances, cet article contrevient au droit fédéral qui permet aux femmes d'allaiter leur enfant durant leur temps de travail. Le SSP demande donc que des solutions soient trouvées pour permettre concrètement aux

enseignantes d'allaiter, soit en modifiant l'art.52 RSten, qui est du ressort du Conseil d'État, soit en contraignant les directions d'aménager les horaires des femmes qui allaitent. Le statu quo n'est pas une option et nous nous battrons jusqu'à ce que l'on obtienne gain de cause.
Nous demandons aussi qu'une brochure expliquant leurs droits aux femmes de la fonction publique neuchâteloise soit réalisée. Cela est en cours.

14. **Commission fédérative Formation, éducation et recherche**
Chaque année, Laure Galley, qui représente la section enseignement du SSP-RN, rencontre à trois-quatre reprises les autres représentants des comités enseignement de nombreux cantons de Suisse : NE, VD, BE, ZH, et parfois BS, LU, SG, SH, GE, TI et depuis 2023 FR. Ils sont souvent accompagnés de secrétaires régionaux et encadrés par nos 2 secrétaires centraux MM. Fabio Hoehener et Philippe Martin. C'est dans cette commission que sont choisis les thèmes récurrents à débattre et à défendre au niveau national, puis dans les cantons respectifs, comme les effectifs des classes, la numérisation, la pénibilité de notre profession ou encore l'austérité budgétaire qui mine depuis plus de 15 ans les budgets de l'enseignement et de la recherche.
Une nouvelle organisation a été proposée depuis fin 2021 : une section choisit un thème mobilisateur et organise une matinée dans son canton, avec une conférence et un débat. Cette première partie est ouverte à tous les membres de la section qui organise et aux collègues intéressé-e-s des autres cantons ; vous êtes les bienvenu.es ! L'après-midi, seuls les membres de la commission se retrouvent, pour tirer un bilan et discuter de la suite. Après la numérisation, la formation en prison dans l'exécution des peines et l'école à visée inclusive, la commission a poursuivi en 2024 ses réflexions sur ce dernier thème, qui tient à cœur au SSP, avec une enquête (conjointement avec le SER) auprès de ses membres : nos collègues demandent plus de moyens dans les classes, comme le co-enseignement pour éviter l'épuisement professionnel ! Les autres thèmes abordés ont été le soutien fédéral à la formation et à la recherche : le SSP s'oppose au sous-financement prévu de la part de la Confédération et à l'augmentation des taxes pour les étudiant.es. Pour la rentrée scolaire 24-25, un communiqué de presse demande d'améliorer la qualité de l'enseignement et les conditions de travail : en allégeant notamment la charge de travail, en demandant plus de moyens pour l'inclusion, en mettant en place un plan d'action contre la canicule dans les salles de classe et en rémunérant correctement les enseignant.es de tous les degrés et cantons, à la hauteur de leur grande responsabilité et de leur engagement.
Pour rappel, une conférence fédérative a lieu tous les 4 ans et regroupe les collègues de toutes les sections de Suisse ; celle de 2018 à Neuchâtel « Laissez-nous enseigner ! » est toujours d'actualité et a été médiatisée en 2022, à cause de la pénurie d'enseignant-e-s en Suisse alémanique, due à l'épuisement professionnel. Des chiffres alarmants ont été donnés, car plusieurs milliers d'enseignant-e-s ont été engagé.es (surtout dans les cantons de BE et ZH) depuis la rentrée 2022-2023, sans avoir de formation pédagogique (principalement des ASE) ou sans avoir le bon titre (29%). Les cantons alémaniques cherchent toujours des enseignant-e-s de français ! A noter que la pénurie se poursuit actuellement et s'étend peu à peu aux régions romandes. Ces forums sont des moments privilégiés pour retrouver nos collègues et pour débattre de thèmes très variés, qui vont de l'accueil de la petite enfance, à la situation de précarité des assistants des Universités (Stable Jobs - Better Science), en passant par une école inclusive et pour tous, aussi pour les réfugiés et pas que pour ceux qui viennent d'Ukraine. Le SSP a des membres à tous les niveaux de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche. C'est notre principal atout !

15. Organisation de la section enseignement et du SSP-RN

a. Comité enseignement

Le comité est l'organe décisionnel de la section enseignement qui décide des grandes orientations du SSP au niveau de l'enseignement.

Il se réunit en moyenne une fois par mois pour discuter de toutes les thématiques en lien avec l'enseignement. Celles-ci peuvent provenir des préoccupations que nous remontent les membres ou être imposées par le Département en fonction des orientations, des décisions ou des réformes prévues ou en cours. Le comité débat aussi des thématiques abordées dans les différents groupes de travail du Département, décide des sujets qui seront abordés lors des rencontres DFDS-syndicats-CDC-IP, participe aux négociations avec le Département et avec le Conseil d'État (politique salariale, conditions de travail, etc.), répond aux consultations du Département, prépare la Journée syndicale, etc. Le nombre de sujets qu'il aborde dépend de la vitalité de la section et de ses membres.

Lorsqu'il estime que les membres doivent être consultés sur un ou des sujets importants, le comité peut convoquer une assemblée générale.

Co-présidence : Chollet Anne (cycle 2)
Rusca Odile (cycle 3, enseignante spécialisée)

Membres : Bachmann Zoé (cycle 2)
Galley Laure (cycle 2)
D'Epagnier Angélique (cycle 3)
Kardan Hossein (CPNE/ Pôle technologies et industrie/)
Schaub Ann (CPNE/formations ES pôle santé-social)
Matthieu Augsburger (secondaire 2/ lycée)
Lehmann Jean-François (Conservatoire de musique neuchâtelois)

A noter que plusieurs membres du SSP fonctionnent comme personnes ressources et interviennent ponctuellement sur diverses thématiques (cycle 3, écoles professionnelles, hautes écoles, etc.), sans être directement membres du comité.

b. SSP-RN (région Neuchâtel)

Le SSP-RN regroupe les sections neuchâteloises du SSP (santé, énergie, administration cantonale, enseignement, personnel communal, etc.).

- **Comité du SSP-RN :** Laure Galley et Hossein Kardan représentent la section enseignement au comité du SSP-RN.
- **Assemblée des délégué-e-s du SSP-RN :** La section enseignement a droit à 7 représentant-e-s à l'assemblée des délégués de la région. Pour 2024, il s'agit de Laure Galley, Ann Schaub, Hossein Kardan, Andrea Marcone, Zoé Bachmann, Patrick Bourquin et Jean-François Lehmann, qui ont été élu-e-s lors de l'AG du 14 mai 2024.

c. Représentation dans les instances nationales :

- **Assemblée des délégués du SSP de la fédération nationale :** Il y a deux sièges pour la région Neuchâtel : Patrick Bourquin et Laure Galley y représentent la section enseignement et le comité régional. Le co-président de la région, Xavier Rotzer Pipoz, est suppléant.

(Il y a 2 sièges pour la Région Neuchâtel)

- **Commission fédérative Formation, éducation et recherche :** Laure Galley y représente la section neuchâteloise.

d. **Secrétariat de la section enseignement**
Depuis mars 2015, Claude Grimm est la secrétaire syndicale de la section. Elle assume l'organisation et la coordination de la section ; l'accompagnement et le soutien des membres (situations individuelles, dossiers collectifs) ; la relation avec les autorités scolaires et politiques ; la participation à des groupes de travail, commissions ; relations avec les médias ; etc.
Elle a également la charge de la section administration cantonale.

16. Souper des jubilaires

En 2024, suite au succès du repas 2023 des jubilaires de la section des enseignant.es, le comité régional a décidé de regrouper les jubilaires 24 et 25 de toutes les sections en avril 2025, au restaurant Alpes et Lac de Neuchâtel. Sa situation face à la gare permet aux membres de toutes les régions du canton de s'y rendre facilement en transports publics. L'apéro pris sur la terrasse est un moment de convivialité très apprécié et permet les échanges entre les jubilaires et les membres des comités et les secrétaires présentes.

La Chaux-de-Fonds, mai 2025